



Délibération CA-2019-07-04-3

Exercice 2019 – Budget rectificatif n°2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu les articles 202 et 201 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

- 4 - Exercice 2019 : Budget rectificatif n°2

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND Présidente du Cnous, et de Madame Charlotte LECA, Directrice générale déléguée du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

«Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **143,0 ETPT** sous plafond et **3,0 ETPT** hors plafond.
- **315 377 591 €** d'autorisations d'engagement dont:
 - 63 508 349 € pour les dépenses de personnel,
 - 248 312 719 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3 556 523 € pour les dépenses d'investissement.
- **315 615 161 €** de crédits de paiement
 - 63 508 349 € pour les dépenses de personnel,
 - 248 200 832 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3 905 979 € pour les dépenses d'investissement.
- **315 657 899 €** de prévisions de recettes.
- **42 738 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 7 203 253 €** de variation de trésorerie.
- **- 5 762 931 €** de résultat patrimonial.
- **- 4 967 222 €** de capacité d'autofinancement.
- **- 4 967 222 €** de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le **15 JULI 2019**

Délibération publiée sur le site internet du cnous le **16 JULI 2019**



Séance du conseil d'administration du Crous
du 4 juillet 2019

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 0
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Vanves, le 12 juillet 2019

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR2, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, répartitions de crédits